

Castel 52

Ce jour d'hui Lundi cinq Janvier de cette année 1787, après
La publication des bans faite sans aucune opposition tant
dans cette Eglise que dans celle d'Antony aux messes Paroissiales
Savoir, les quatorze, vingt un et vingt huit de Janvier d.
Comme il appert par le certificat du Sieur Bachel curé
d'Antony; les fiançailles célébrées la veille après avoir pris
leur mutuel consentement ont été mariés par nous Soussigné
Vicaire de cette Eglise, et ont reçu de nous la Bénédiction
nuptiale Louis Auzain Fiqueron fils majeur de Simon
Auzain aussi Fiqueron à Antony et de Catherine
Charpentier Les père et mère de la fille d'Antony d'une part

et Jeanne Elizabeth Le Moine fille mineure et de feu
 Jean Pierre Le Moine en son vivant vigneron et de Louise
 Elizabeth Sichou ses per et mere de fait et de droit de
 cette paroisse d'autre part, Assistés pour témoins ou fote
 de l'Epoux, de ses susdits per et mere donnant leur
 consentement à ce mariage de Pierre Laurain son frere
 et de Louis Marin Lempérie vigneron de la ppe de
 Grigny son beau frere, ou fote de l'Epouse de sa susdite
 mere donnant son consentement à ce mariage de
 Philippe Le Moine son frere, d'Etienne Provost et
 de Jean Millange ses deux beaux freres tous
 témoins requis qui ont signé avec nous excepté
 La mere de l'Epoux et La mere de l'Epouse qui ont
 déclaré ne savoir signer de ce Interpellés selon
 l'Ordonnance, l'Epoux et l'Epouse ont signé avec nous.

Louis Laurain - Jeanne Elizabeth Le moine
 Simon Laurain - Philippe Le moine
 P. Laurain
 Etienne Provost - Jean Millanges Laurain
 Lempérie Laurain
 Cristel vicaires